



**CONCOURS DE PLAIDOIRIES – EDITION 2023**  
**LICENCE 2 – DEUXIÈME TOUR – 7 FÉVRIER 2023**  
**Ministère public contre Lucas NICHE**

Lucas et Jessica NICHE sont tous deux passionnés par les canidés. C'est d'ailleurs à l'occasion d'une exposition canine qu'ils firent connaissance. Eclair avait en effet gagné la finale contre Fifi, ce qui les avait instantanément rapprochés. Leurs Cavaliers King Charles s'étaient eux aussi immédiatement entendus, confirmant ainsi leur lien si particulier. En 1997, après quelques mois de vie commune, ils décidèrent de s'unir pour la vie, puis, l'année suivante, de réaliser un rêve commun : monter leur propre élevage de Cavaliers King Charles.

Très rapidement, ce fut un succès. Si au début, le chenil ne comptait que 20 individus, ce fut rapidement 100 chiens, puis 200 qui furent élevés. Afin de respecter le bien-être de leurs animaux, et surtout la réglementation, ils agrandissaient régulièrement le chenil et tentaient de l'entretenir au mieux.

Néanmoins, interpellée par le nombre important de canidés, l'association L216 choisit d'enquêter sur cet élevage. C'est ainsi qu'aux alentours de 22 heures, une nuit d'août 2022, trois membres pénétrèrent dans le chenil afin de filmer les conditions de vie des animaux. Pour cela, ils passèrent par-dessus le premier grillage qui entourait la propriété puis, par une brèche dans le mur. Ils purent ainsi filmer les Cavaliers King Charles dans leurs cages et montrer au grand public la façon dont ces chiens étaient élevés. Pour eux, c'était un bel exemple de « *surpopulation carcérale* » telle qu'elle existait dans de nombreux chenils devenus trop importants par rapport à la taille et à la vétusté des installations. Ils rentrèrent même dans l'une des cages qui était fermée d'un verrou pour filmer de plus près ces animaux. Ils repartirent ensuite par là où ils étaient venus.

Le lendemain, à 7 heures, comme à son habitude, le couple alla nourrir les animaux et nettoyer leurs cages. C'est seulement à 8h30 qu'il s'aperçut que l'une des cages était ouverte et qu'il manquait trois chiens à l'intérieur. Il ne pouvait y avoir qu'une seule explication : quelqu'un était venu pendant la nuit. La valeur des chiens était trop importante pour que l'un des membres du couple soit négligeant au point de laisser une cage ouverte. Lucas vérifia les images de vidéo-surveillance qui confirmèrent sa théorie. Il regretta immédiatement de ne pas avoir fait réparer l'alarme anti-intrusion qui se serait alors immédiatement déclenchée. Il fallait retrouver les chiens au plus vite au risque de laisser 3 000 euros

s'envoler dans la nature. Il savait néanmoins qu'ils ne pouvaient pas être bien loin puisque, même si, dans le pire des cas, ils avaient trouvé la brèche dans le mur, ils franchiraient difficilement le second grillage.

Au même moment, Pierre-Jean PROFITE faisait sa séance de jogging matinale avec son fils Lilian aux abords de l'élevage. Ce dernier lui avouait avoir de grandes difficultés à s'entendre avec ces nouveaux collègues de travail. Préoccupé par la discussion, Pierre-Jean, ne vit pas le Cavalier King Charles qui traversait le chemin devant lui. Il le percuta violement et perdit l'équilibre. En tombant, sa tête heurta brutalement une pierre. Il perdit connaissance et décéda quelques heures plus tard à l'hôpital d'une hémorragie cérébrale.

Suite à l'enquête, il fut établi que les chiens avaient pu franchir le grillage grâce à un trou creusé en-dessous. Lucas NICHE est donc poursuivi sur le fondement de l'article 221-6-2 du Code pénal.

**Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée, et d'une durée comprise entre 8 et 10 minutes, vous représenterez en tant que procureur de la République, les intérêts du Ministère public, et en tant que défendeur, ceux de Lucas NICHE.**